



Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2015
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Onzième session

New York, 4-15 mai 2015

Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, y compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts

Contributions régionales et sous-régionales

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes et contributions régionales et sous-régionales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport offre un bref aperçu des activités menées depuis la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts dans les domaines relatifs au renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes sur les questions relatives aux forêts, ainsi que les contributions des organisations régionales et sous-régionales et des processus correspondant à la onzième session. D'abord, le rapport présente les activités de coopération entre les organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux s'occupant des forêts et le Partenariat de collaboration sur les forêts. Ensuite, conformément à la résolution 2006/49 du Conseil économique et social, le rapport réunit les vues et les contributions des organisations et processus régionaux et sous-régionaux sur le thème de la onzième session qui est « Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts ». Enfin, le rapport résume les tendances constatées dans les activités signalées par les gouvernements et par les organisations régionales et sous-régionales sur les moyens d'améliorer la coordination des communications sur les forêts, notamment par la célébration de la Journée internationale des forêts en 2014.

* E/CN.18/2015/1.



Dans le cadre du futur arrangement international sur les forêts, le rapport décrit les modalités de la coopération régionale et sous-régionale et les propositions à ce sujet durant les diverses activités intersessions ayant eu lieu entre la dixième et la onzième session du Forum.

Les recommandations et les principaux points à décider sur ces questions sont consignés dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et sur l'examen de toutes les futures options, y compris les conclusions et recommandations du Secrétaire général (E/CN.18/2015/2), qui sera examiné par le Forum.

I. Introduction

1. Dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts (voir résolution 2000/35 du Conseil économique et social et résolution 1/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts), le Forum examine les questions liées à l'amélioration de la coopération et à la coordination des politiques et des programmes parmi les États Membres, les organisations internationales et régionales et les parties prenantes des grands groupes, et il offre des directives au Partenariat de collaboration sur les forêts¹ à chaque session du Forum. Le présent rapport offre un aperçu des activités menées par le secrétariat du Forum depuis la dixième session visant à améliorer la coopération et la coordination des politiques et des programmes sur les questions forestières. Le rapport donne également un bref aperçu des activités de ce type entre les États Membres, les organisations, les processus et les parties prenantes compétents. Un certain nombre de ces activités sont analysées en détail dans d'autres rapports du Secrétaire général qui seront soumis à la onzième session du Forum et dans la note d'information sur le Partenariat de collaboration sur les forêts 2013 et 2014 (E/CN.18/2015/7).

2. Le rapport présente les différents points de vue des régions et sous-régions concernant le thème général de la onzième session du Forum et l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, ainsi que l'application de l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts (voir l'annexe de la résolution 62/98 de l'Assemblée générale) et les progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs mondiaux sur les forêts (*ibid.*, sect. IV).

3. Enfin, le rapport résume les tendances constatées dans les activités signalées par les gouvernements et par les organisations régionales et sous-régionales sur les moyens d'améliorer la coordination des communications sur les forêts, notamment la Journée internationale des forêts en 2014², en s'inspirant des informations contenues dans les 81 rapports nationaux, les 16 rapports régionaux et les 10 rapports sur les activités menées au titre de la Journée internationale des forêts.

¹ Le Partenariat de collaboration sur les forêts est composé des organisations suivantes : Centre pour la recherche forestière internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale des bois tropicaux, Union internationale des instituts de recherches forestières, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre international pour la recherche en agroforesterie, Banque mondiale et Union internationale pour la conservation de la nature.

² La résolution 67/200 de l'Assemblée générale proclame le 21 mars de chaque année Journée internationale des forêts, à compter de 2013.

II. Coopération et coordination des politiques et des programmes des Nations Unies

A. Conseil économique et social et Assemblée générale

4. L'un des principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, a été l'accord parmi les États Membres de mettre au point un ensemble d'objectifs de développement durable. Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a reçu pour mission d'établir une proposition sur ces objectifs.

5. Le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », priait le Secrétaire général d'assurer au Groupe de travail ouvert toutes les contributions nécessaires et l'appui voulu du système des Nations Unies, notamment en établissant une équipe interorganisations d'appui technique. Cette équipe comprend plus de 40 entités des Nations Unies et travaille sous l'égide de l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015; elle est coprésidée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et par le PNUD.

6. Le secrétariat du Forum est membre de cette équipe d'appui technique et en tant que tel, il est responsable de la fourniture d'un soutien technique aux membres du Groupe de travail ouvert, lors de leurs délibérations sur les forêts et sur les objectifs du développement durable et les cibles y associées, notamment par la coordination des préparatifs de la Réunion d'information sur la question forestière, et la préparation de la note d'information et des contributions liées aux forêts relatives aux documents de négociation du Groupe de travail ouvert, en collaboration avec les autres membres de l'équipe d'appui technique. Actuellement, le secrétariat du Forum, par le canal de cette équipe d'appui technique, s'attache à élaborer des indicateurs en vue des objectifs du développement durable proposés, avec l'aide de la Commission de statistique. Le secrétariat du Forum est également membre de l'équipe de travail interorganisations du Groupe de la communication des Nations Unies sur les communications relatives aux OMD, au programme de développement pour l'après-2015 et au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; il a été créé par le Département de l'information pour diffuser les informations, coordonner les messages essentiels et lancer des campagnes de communication à l'échelle du système.

B. Département des affaires économiques et sociales

7. Dans le cadre des activités du Département des affaires économiques et sociales, le secrétariat du Forum travaille très étroitement avec les autres divisions du Département sur diverses questions, qui vont de la recherche et de l'analyse des politiques au renforcement des capacités et à la coordination des communications.

1. Recherche et analyse des politiques

8. Le travail de recherche et d'analyse du Département couvre un ensemble de questions économiques, sociales et environnementales et il est diffusé dans les

publications vedettes et les rapports intergouvernementaux. Depuis la dixième session du Forum, le secrétariat de celui-ci a apporté une contribution de fond à ces publications vedettes, notamment aux rapports 2014 et 2015 intitulés *Situation et perspectives de l'économie mondiale*; il a également contribué à la rédaction d'innombrables rapports intergouvernementaux et documents de politique sur des questions relatives au développement durable, au financement du développement, à la comptabilité environnementale économique, pour ne nommer que quelques-uns de ces thèmes.

2. Renforcement des capacités

9. Le Département cherche à développer les capacités des pays en développement de traduire les politiques convenues à l'échelle internationale en stratégies et programmes nationaux. À ce propos, il convient de relever le lien entre le secrétariat du Forum et le Compte de l'ONU pour le développement, dont le Département est l'une des principales entités.

10. Le Compte de l'ONU pour le développement est un programme de renforcement des capacités mené par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour augmenter les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme pour le développement³. Financé par prélèvements dans le budget ordinaire du Secrétariat, le Compte a initialement été établi en 1997; depuis, il a programmé 302 projets pour un montant budgétaire total de 181,3 millions de dollars. Depuis la dixième session du Forum, le secrétariat de celui-ci a obtenu un financement du Compte pour le développement pour deux projets : l'un sur le financement de l'action climatique concernant les forêts et l'autre sur les moyens d'encourager l'application de l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts.

11. Le projet du Compte pour le développement sur le financement de l'action climatique, qui a duré de 2012 à 2014 et est d'un financement total de 600 000 dollars, vise à aider les responsables des pays en développement à mobiliser au mieux les moyens nouveaux pour financer l'action forestière, la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) en comblant ainsi les lacunes du financement forestier. On trouvera un complément d'information sur les activités de ce projet dans le rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en oeuvre de la gestion durable des forêts et d'application de la législation forestière et de la gouvernance à tous les niveaux (E/CN.18/2015/4).

12. Il est prévu que le projet du Compte pour le développement sur le renforcement des capacités nationales d'appliquer l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts durera de 2015 à 2017; son financement serait de 509 000 dollars. Le but du projet est de remédier à la dispersion des activités des pays qui cherchent à appliquer l'Instrument forestier faute de plan d'action national à cet effet.

13. Enfin, avec l'appui du programme ordinaire de coopération technique géré par le Département, on a pu organiser à Vienne, les 22 et 23 octobre 2013, l'atelier-dialogue sur l'arrangement international concernant les forêts. Cette réunion,

³ On trouvera un complément d'information sur le Compte de l'ONU pour le développement à l'adresse suivante : www.un.org/esa/devaccount.

financée par d'autres sources y compris le budget ordinaire, a permis des débats informés sur l'avenir des politiques et des institutions multilatérales s'occupant des forêts et sur les activités en cours visant à préparer la onzième session du Forum.

3. Coordination des communications

14. Le Service de la gestion des communications et de l'information offre des services d'Internet et de médias sociaux au Département et facilite l'utilisation de l'informatique et la mise en commun de connaissances. Depuis la dixième session du Forum, le secrétariat du Forum travaille en étroite coopération avec ce service à la production de bulletins publiés en ligne et à une action auprès des médias sociaux et autres médias à l'appui des réunions du Forum et de la célébration de la Journée internationale des forêts.

III. Coopération et coordination avec les travaux d'autres organisations internationales, instruments, institutions et programmes s'occupant des forêts

A. Partenariat de collaboration sur les forêts

15. Les activités du Partenariat de collaboration sont décrites dans le document d'information sur le Partenariat 2013 et 2014 (E/CN.18/2015/7).

B. Coopération avec les organisations, institutions et programmes internationaux

16. Entre la dixième et la onzième session du Forum, le secrétariat de celui-ci a participé aux sessions des principaux organes délibérants de ses partenaires au sein du programme de collaboration, ainsi qu'à celles des organes délibérants de plusieurs entités régionales et sous-régionales qui collaborent avec le Forum. Ces institutions ont également participé aux activités du Forum.

17. Il faut mentionner une importante collaboration qui a lieu dans le contexte du Groupe de la gestion de l'environnement – organisme de coordination à l'échelle du système concernant l'environnement et les établissements humains, qui est présidé par le directeur exécutif du PNUE et bénéficie d'un secrétariat fourni par le PNUE. Le Groupe est composé des institutions spécialisées, programmes et organes des Nations Unies, notamment des représentants des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement. Le Groupe travaille grâce à des réunions techniques, des groupes de gestion thématique et des équipes spéciales. Le secrétariat du Forum participe aux travaux de cet organe de coordination avec d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales. Il s'occupe surtout actuellement du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, du processus du programme de développement pour l'après-2015 et des documents issus de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, liée au PNUE. Plus précisément, le Groupe travaille à une stratégie à l'échelle du système s'agissant de l'environnement et cherche à améliorer la coordination des travaux sur les questions d'environnement au sein du système des Nations Unies dans l'optique du programme de

développement pour l'après-2015. Le secrétariat du Forum a contribué aux initiatives du Groupe de la gestion de l'environnement, notamment par sa contribution relative aux zones arides mondiales, qui a été élaborée après des appels adressés aux organismes des Nations Unis pour qu'ils répondent aux graves problèmes des terres, et notamment qu'ils remédient aux causes profondes de la dégradation des terres.

18. Le secrétariat du Forum a participé à toutes les conférences des parties aux conventions de Rio et il s'efforce de continuer à travailler étroitement avec les secrétariats de ces conventions, tant dans le contexte du Partenariat de collaboration sur les forêts qu'au niveau bilatéral.

19. Le financement forestier donne lieu à une collaboration toujours plus étroite avec les organisations internationales, notamment dans le contexte du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui contribue au processus de facilitation⁴. Les modalités de cette coopération sont exposées dans le rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en oeuvre et d'application de la législation forestière et de la gouvernance dans ce secteur (E/CN.18/2015/4).

20. Depuis la dixième session du Forum, l'abattage illégal retient l'attention de la collaboration internationale. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a pour la première fois collaboré avec le secrétariat du Forum par l'intermédiaire de son Comité du commerce et de l'environnement. Le secrétariat du Forum a été invité à participer à la réunion de ce comité à Genève en octobre 2014 pour y faire un exposé sur les activités du Forum qui sont pertinentes au regard de l'application de la législation forestière, de la gouvernance et du commerce international, ainsi qu'au sujet de l'abattage illégal. Les membres du Comité ont ainsi pu prendre connaissance du mandat du Forum, notamment pour ce qui concerne les principaux aspects de son action s'agissant de l'application de la législation, de la gouvernance et du commerce dans le secteur forestier, ainsi que des principales dispositions de l'instrument non juridiquement contraignant sur les forêts dans ce domaine. En outre, les grandes lignes des rapports soumis volontairement par les États ont été présentées comme exemple de mesures prises par les pays pour lutter contre l'abattage illégal d'arbres aux niveaux national, bilatéral et multilatéral.

21. Le Forum a un rôle normatif de fixation des politiques à suivre sur toutes les questions relatives aux forêts et au rôle dans la définition des politiques joué par l'OMC sur le commerce, notamment s'agissant des produits forestiers. La collaboration entre les deux organes est donc de grande importance, en particulier si l'on tient compte de l'examen de l'arrangement international sur les forêts et du programme de développement pour l'après-2015.

IV. Coopération avec les organisations et processus régionaux et sous-régionaux

22. Le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, conformément à la résolution 2006/49 du Conseil économique et social adoptée par la Forum dans sa résolution 7/1, définit un nouvel objectif en matière de

⁴ On trouvera un complément d'information sur le processus de facilitation à l'adresse suivante : <http://unff-fp.un.org>.

collaboration et de partenariats régionaux. Au paragraphe 2 c) de la résolution 2006/49, le Conseil a en effet décidé de renforcer l'interaction entre le Forum et les mécanismes régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts, aux institutions et aux instruments correspondants pertinents, aux organisations et aux processus⁵, avec la participation des grands groupes tels qu'ils sont définis dans le programme Action 21 et les parties prenantes afin de faciliter la coopération et la bonne application de la gestion durable des forêts, ainsi que pour contribuer aux travaux du Forum.

23. Dans le programme de travail du Forum, les entités régionales et sous-régionales intéressées sont invitées à examiner les questions et les points de l'ordre du jour qui doivent être traités lors de chaque session du Forum, ainsi qu'à soumettre au secrétariat de celui-ci avant la session un bref résumé de leurs délibérations. Ces entités sont également invitées à contribuer à la discussion lors des sessions du Forum, conformément à leur mandat respectif, leurs contributions devant être résumées dans un rapport du Secrétaire général. Lors de sa troisième réunion tenue à Nairobi du 23 au 25 février 2014, le Bureau de la onzième session du Forum a décidé que le résumé serait intégré dans le présent rapport.

24. Pour faciliter la présentation des contributions à la onzième session, le secrétariat du Forum a rédigé une note d'information et un questionnaire; les 16 contributions reçues des entités régionales et sous-régionales sont publiées intégralement sur le site Web du Forum⁶ et elles sont résumées plus bas. La liste des entités ayant fourni des contributions figure dans l'annexe.

A. Progrès réalisés dans l'application de l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts

25. Dans leur présentation, les partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum montrent bien que l'objet de l'instrument non juridiquement contraignant pour tous les types de forêts est une vraie priorité dans leurs travaux de planification, d'organisation et de mise en oeuvre. Ainsi, la FAO a soumis des contributions de chacune de ses sept commissions forestières régionales sous une note de couverture qui contient des observations générales, où il est indiqué que même si les commissions forestières régionales n'utilisent pas un mécanisme précisément conçu pour mettre en oeuvre l'instrument forestier, les travaux et les directives adressés à leurs membres et à la FAO sont d'un intérêt direct pour l'application de cet instrument et pour avancer dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

26. Le financement peut faire problème dans les entités régionales et sous-régionales, et l'insuffisance des ressources financières fait obstacle à la pleine application de leur programme de travail. En ce qui concerne le financement de la gestion durable des forêts, certaines entités ont établi des caisses nationales des forêts ou amélioré celles qui existaient dans les pays membres. D'autres estiment que la création d'un fonds forestier mondial serait une solution. Enfin, plusieurs entités signalent une étroite collaboration avec le secrétariat du Forum en vue

⁵ Dans le présent rapport, les mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts sont désignés sous le nom de « entités ».

⁶ Voir www.un.org/usa/forests/reports-unff11.html#regions.

d'organiser des manifestations propres à faciliter les travaux de celui-ci; elles ont aussi indiqué avoir participé à ces manifestations.

27. L'Organisation du Traité de coopération amazonienne signale qu'elle élabore et applique au niveau régional des projets dont le but est de contribuer directement à l'application de l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts. Ainsi, au niveau régional, on s'efforce de prendre des mesures économiquement, socialement et écologiquement rationnelles pour encourager la gestion durable des forêts, et le secrétariat permanent de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne signale des initiatives et des projets utiles tels que :

a) Le renforcement de l'intégration transfrontière entre les régions d'Acre (Brésil) et de Ucayali (Pérou), dont le but est de renforcer les capacités publiques et non gouvernementales des deux côtés de la forêt qui marque la frontière entre le Brésil et le Pérou, et qui contribue à l'échange de moyens de gouvernance, par exemple en encourageant des mesures coordonnées de suivi et de contrôle de l'environnement, ainsi que par des mesures favorables à une utilisation viable à terme des ressources forestières non ligneuses par les populations autochtones et locales;

b) Le développement d'une chaîne de production de cosmétiques reposant sur les pigments naturels *Carayarú* (*Arrabidaea Chica*) et *Veé* (*Palicourea Triphylla* D.C.) dans la municipalité de Mitú (Colombie), qui aide à mettre au point une activité de transformation des produits agricoles créée par la population locale pour produire, transformer et commercialiser des produits cosmétiques utilisant de façon traditionnelle les plantes sauvages et cultivées.

28. Le Forum forestier africain signale qu'il aide à appliquer l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts en créant une plateforme de parties prenantes dans le secteur forestier africain et en apportant un soutien technique et logistique aux délégués africains afin qu'ils participent aux diverses réunions traitant directement ou indirectement de l'application de l'instrument. Le Forum forestier africain souligne son activité d'encouragement politique à la gestion durable des forêts par la diffusion d'une information scientifique et technique solide et fiable propre à faciliter les décisions en Afrique. Par exemple, le Forum forestier africain a mené plusieurs études sur l'effet du changement climatique sur la foresterie africaine, qui ont aidé à sensibiliser l'opinion sur les questions relatives à la forêt et au changement climatique et à créer des capacités pour les résoudre. Le Forum forestier africain collabore avec d'autres entités régionales et sous-régionales du continent africain comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en particulier dans le domaine de l'application de la législation forestière et de la gouvernance dans le contexte de la Déclaration de Yaoundé du 16 octobre 2013, ou encore la Communauté d'Afrique de l'Est qui, avec le Forum forestier africain et le Comité de l'agriculture, du tourisme et des ressources naturelles de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, examine un projet de législation sur la gestion des forêts. Si elle était adoptée par les États Membres, cette législation aiderait à assurer l'intégration sous-régionale dans le secteur de la forêt et à réprimer les activités illégales d'exploitation des forêts.

29. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts, organisme proposé à la quinzième réunion des dirigeants économiques de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), note qu'il apprécie à sa juste valeur la coopération régionale de haut niveau dans

l'action menée pour appliquer l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts. Dans son rapport à la onzième session du Forum, ce réseau montre comment les différents pays membres ont travaillé ensemble avec les autorités péruviennes pour assurer le succès de la deuxième réunion des ministres de l'APEC responsables des forêts, qui a eu lieu à Cuzco (Pérou) en août 2013. À cette occasion, des ministres et des hauts responsables de 19 pays membres de l'APEC ont adopté la Déclaration de Cuzco, qui traite des problèmes de la croissance verte et du développement durable. Ce réseau s'occupe également d'encourager la prise de mesures économiquement, socialement et écologiquement rationnelles pour promouvoir une gestion durable des forêts; à cet effet il a mis au point un projet dont le but est de développer des systèmes d'agroforesterie durable adaptables aux zones d'altitude du Taipei chinois. Le projet, qui s'est achevé en 2013, a pu montrer l'intérêt d'une agroforesterie durable par les avantages économiques obtenus, qui ont permis le retour des jeunes des zones urbaines vers leurs villages, devenus économiquement viables.

30. En décembre 2013, le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte a été adopté par la réunion conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE Genève), et de la Commission européenne des forêts de la FAO. Ce plan d'action décrit la façon dont le secteur forestier dans la région pourrait susciter l'avènement au niveau mondial d'une économie verte fondée sur les biotechnologies, avec une mission, des stratégies et un certain nombre d'activités assorties d'objectifs et de mesures spécifiques. La mise en oeuvre du Plan d'action sera suivie par la Section commune CEE-FAO de la foresterie et du bois, qui étudiera aussi les moyens de mesurer la contribution et les progrès du secteur forestier européen vers une économie verte. La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a également aidé à appliquer l'instrument non juridiquement contraignant et le Plan d'action en étudiant une démarche paneuropéenne de l'évaluation des services rendus par l'écosystème forestier. À ce sujet, un atelier sur l'évaluation des écosystèmes forestiers a eu lieu à Belgrade en septembre 2014. Un autre atelier, sur l'économie verte et les aspects sociaux de la gestion durable des forêts, a eu lieu à Santander (Espagne) en avril 2014 (conformément à l'action 5 du programme de travail de FOREST EUROPE). Enfin, les membres de la Commission nord-américaine des forêts de la FAO estiment qu'il faudrait prêter attention à la forêt et à l'économie verte, en particulier en optimisant la valeur de la forêt par des innovations et une utilisation rationnelle du bois; la création d'emplois verts et d'infrastructures vertes; le soutien à la compétitivité du secteur forestier et des mesures propres à améliorer sa productivité.

31. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) souligne que ses États membres ont adopté un cadre de référence qui définit les critères et les indicateurs afin de veiller à la légalité de l'exploitation du bois, dans le cadre d'une démarche échelonnée en vue de la certification de la durabilité de l'exploitation du bois. Certains États membres de l'ASEAN travaillent à l'adoption de mesures supplémentaires pour rendre le commerce des produits forestiers plus responsable et plus viable par la mise au point d'un système national d'assurance de la légalité de l'exploitation du bois, élément central des accords de partenariats volontaires conclus entre l'Union européenne et l'ASEAN au sujet de l'application de la législation forestière, de la gouvernance et du commerce. De plus, dans l'ébauche de la Communauté économique de l'ASEAN, qui définit des objectifs en vue de

l'application d'un marché commun de l'ASEAN en 2015 au plus tard, avec une libre circulation des biens et des services, le secteur du bois est retenu comme l'un des secteurs prioritaires en vue d'une intégration économique accélérée.

B. Progrès dans la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts

32. La Commission des forêts d'Afrique centrale a noté qu'elle avait pour mission de guider, harmoniser et suivre les politiques forestières et environnementales en Afrique centrale et qu'elle travaillait, de plusieurs façons, à la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts. Aux niveaux réglementaire et institutionnel, un plan d'action sous-régional pour la lutte contre la dégradation des terres et la désertification a été adopté. Au niveau opérationnel, pour améliorer les moyens d'existence des populations tributaires de la forêt, des initiatives communautaires et sociales de foresterie ont été mises à l'épreuve dans certains pays; des mécanismes ont été développés au niveau national pour que les avantages de l'utilisation de la forêt puissent être partagés par les populations locales.

33. Certaines entités régionales et sous-régionales envisagent sérieusement l'adoption de nouveaux mécanismes financiers. Ainsi, le secrétariat de la Communauté du Pacifique réalise actuellement trois projets régionaux relevant du REDD+, qui prévoient de nouvelles sources de financement pour aider les pays à mettre en oeuvre la gestion durable des forêts et à réaliser les objectifs d'ensemble sur les forêts. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique aide ses membres à être mieux à même d'encourager le secteur forestier dans leur pays et ainsi à attirer des ressources financières nationales. En collaboration avec la FAO, le secrétariat de la Communauté du Pacifique met en oeuvre un projet financé par le programme ONU-REDD pour aider les pays membres du secrétariat de la Communauté du Pacifique à établir et préserver des systèmes de surveillance des forêts. Les pays membres reçoivent également une aide pour établir et préserver des projets de foresterie communautaire, notamment pour le reboisement, qui permettront d'améliorer le revenu et les moyens d'existence des populations concernées. Pour ce qui est d'inverser la perte de couvert forestier, presque tous les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe sont également membres du processus du programme national des forêts, qui prévoit un cadre d'analyse des problèmes de la gestion durable des forêts, et notamment des mécanismes visant à réduire la perte de couvert forestier. Récemment, cinq membres à fort couvert forestier de cette communauté ont adhéré au programme ONU-REDD et au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier; ils ont atteint diverses étapes des préparatifs qui leur permettront de recevoir des fonds REDD+ dans un avenir proche. Tous les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe considèrent en effet que le REDD+ est un important mécanisme pour financer la gestion durable des forêts et contribuer ainsi au développement socioéconomique de leur pays. Enfin, le Comité de la FAO des questions forestières méditerranéennes– *Silva Mediterranea*, dans la préparation de la quatrième semaine sur la forêt méditerranéenne, se réunira à Barcelone (Espagne), en mars 2015; il a lancé une réflexion régionale sur les moyens par lesquels la forêt méditerranéenne pourrait contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique, avec une analyse coûts-avantages du REDD+ dans plusieurs pays méditerranéens, l'adoption d'une feuille de route régionale pour le REDD+ et

le financement du carbone, et des sessions sur les moyens de mobiliser de nouvelles ressources financières pour la protection des forêts méditerranéennes.

34. La Commission des forêts et des parcs pour le Proche-Orient de la FAO dessert des pays où le couvert forestier est relativement faible. Pour réaliser les objectifs d'ensemble sur les forêts, plusieurs de ces pays participent activement à des programmes de plantation d'arbres et on constate en conséquence une certaine amélioration du couvert forestier. La plupart des forêts de la région du Proche-Orient sont protégées, mais quelques-unes seulement produisent du bois et des produits non ligneux. Les pays de la région ont donc élaboré des plans de protection des zones boisées, adopté une législation et formé des administrateurs des zones protégées et des forestiers. De même, le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier s'occupe de la plantation d'arbres et du reboisement, de la remise en état des forêts, des limites à apporter à l'exploitation du bois, d'un programme de protection des forêts et de recherche sur les critères et indicateurs spécifiques des pays à faible couvert forestier en vue d'une gestion durable des forêts et de la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts. Plusieurs autres éléments sont importants, comme la promotion des produits non ligneux, l'exploitation des plantes médicinales et la participation locale à la gestion des forêts. Enfin, l'Organisation de coopération économique a soumis un rapport comportant une contribution de son secrétariat et de trois de ses États membres. Les membres de cette organisation accordent la priorité au reboisement, interdisent l'abattage d'arbres verts, organisent des campagnes saisonnières de plantation d'arbres et de protection contre les feux de forêt. Pour améliorer les moyens d'existence des populations tributaires de la forêt, l'un des membres de l'Organisation de coopération économique transfère chaque année des terres plantées de forêts domaniales à la population, qui servent de pâturage et pour la culture.

35. Le Groupe de travail sur les critères et indicateurs pour la conservation et la gestion durable des forêts boréales et tempérées pour les pays non européens (Processus de Montréal) utilise sept critères et 54 indicateurs qui donnent des données et des informations facilement utilisables concernant la réalisation progressive d'une remise en état du couvert forestier dans le monde par une gestion durable des forêts. Ces critères et indicateurs, ainsi que les notes techniques sur leur application, offrent désormais les moyens de prêter attention aux avantages sociaux et environnementaux et facilitent la mesure des progrès dans l'amélioration des moyens d'existence des populations tributaires de la forêt; ces facteurs, à leur tour, pourraient aider les différents pays à mesurer leurs progrès dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

36. S'agissant de l'augmentation de la superficie des forêts protégées en Amérique latine et dans les Caraïbes, la FAO assure le secrétariat du Réseau latino-américain de coopération technique pour les parcs nationaux, les autres zones protégées, la flore et la faune sylvestres. Dans ce cadre, des activités de création de capacités ont été menées, notamment au moyen d'un cours en ligne sur la gestion des zones protégées. En outre, un projet est en cours de préparation; il aidera à appliquer une stratégie régionale de renforcement de la gestion des parcs nationaux dans le bassin de l'Amazonie.

C. Contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

37. La FAO signale qu'en collaboration avec le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts et du Réseau des forêts d'Asie, elle met en oeuvre un projet multinational et réalise des études sur les politiques intitulées « Mettre la foresterie au service des pauvres : adapter les politiques forestières aux stratégies de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique ». Cette étude, qui couvre 11 pays, montre dans quelle mesure les activités de foresterie ont aidé à réduire la pauvreté dans la région. La FAO collabore aussi avec le Centre régional de formation forestière communautaire de l'Asie et du Pacifique à une étude multinationale sur la prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans les politiques forestières des pays en développement membres de la Commission des forêts de l'Asie et du Pacifique. Cette étude comprend la préparation d'une analyse de base de l'intégration des femmes dans les politiques forestières des pays membres d'une des commissions régionales des forêts de la FAO; des recommandations ont été élaborées en vue de la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes dans les politiques forestières des pays de la région.

38. Selon le Centre régional de formation forestière communautaire, étant la seule organisation internationale à but non lucratif qui se spécialise dans le renforcement des capacités pour la foresterie communautaire et la gestion locale des forêts, elle occupe une place unique dans le monde de la foresterie. Ce centre de formation suggère aussi qu'il y a trois filières possibles pour évaluer la contribution des forêts aux objectifs du Millénaire pour le développement : a) pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim (objectif 1), on pourrait retenir comme indicateur la corrélation entre le régime foncier des forêts et les niveaux de pauvreté, en particulier dans les populations rurales vivant de la forêt; b) pour assurer la durabilité environnementale (objectif 7), on pourrait retenir comme indicateurs la proportion de la superficie du territoire qui est couverte par des forêts, l'accès au paiement en contrepartie des services environnementaux rendus par les forêts, la qualité des terres boisées remises aux populations locales et les moyens d'existence des populations vivant de la forêt; et c) pour encourager l'égalité des sexes et contribuer à l'autonomisation des femmes (objectif 3), il faudrait retenir comme indicateurs des données ventilées par sexe concernant les populations tributaires de la forêt, le degré d'inclusion sociale et d'égalité entre les sexes, ainsi que les politiques de prise en compte systématique de la question de l'inégalité des sexes.

39. Selon le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est, le degré d'autonomisation des populations vivant de la forêt grâce à l'éducation, l'emploi et l'utilisation durable des ressources forestières pourrait servir d'indicateur pour déterminer la contribution des forêts aux OMD. Des audits périodiques sur l'environnement dans les forêts et dans les zones voisines pourraient être utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des politiques suivies pour réduire et inverser la dégradation des forêts.

40. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, de la FAO, propose aussi divers indicateurs pour évaluer la contribution des forêts aux OMD,

tels que le nombre de personnes parmi les populations forestières ayant reçu une formation, le nombre de pépinières constituées, le nombre de plantations organisées et le nombre de zones forestières remises en état. Le taux de dégradation des terres, de dégradation des forêts et de déboisement pourrait être utilisé dans le même sens. Les quantités et les types de produits non ligneux de la forêt, la proportion de femmes et d'hommes participant aux activités forestières chaque année, l'emploi engendré par l'exploitation de la forêt et la contribution de celle-ci à la sécurité alimentaire pourraient tous servir à mesurer les améliorations sociales obtenues.

D. Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et options pour l'avenir

41. Dans la note d'introduction à son rapport, la FAO examine le rôle des entités régionales dans le futur arrangement international sur les forêts. En particulier, elle indique que les commissions régionales des forêts ont joué un rôle actif dans la préparation et la coordination des sessions du Forum au niveau régional. Le rapport indique aussi que plusieurs de ces organes ont même inscrit à leur ordre du jour un point sur l'examen du futur arrangement international sur les forêts et sur les rapports relatifs aux sessions du Forum. À titre de recommandation générale concernant les futures options sur l'arrangement international sur les forêts, la note de la FAO indique qu'en fonction de la volonté des États membres, les commissions régionales des forêts peuvent servir de base à une coordination plus étroite des actions régionales visant à appliquer l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts ou à encourager un dialogue régional dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts.

42. Selon la Commission économique pour l'Europe, les commissions régionales des Nations Unies sont les organismes tout indiqués pour renforcer les moyens d'appliquer l'arrangement international sur les forêts au niveau régional, guider l'application et suivre et évaluer les progrès de la réalisation de ses objectifs. En outre, les commissions pourraient aussi recevoir comme mission de « traduire » et appliquer les décisions du Forum et de réaliser le programme d'action pour les forêts pour l'après-2015 au niveau régional. La Commission économique pour l'Europe dit expressément que la Section commune FAO/CEE de la foresterie et du bois pourrait contribuer plus activement à aider les pays à appliquer l'arrangement, en particulier si le rôle des commissions régionales était formellement reconnu dans le mécanisme d'application de cet instrument. D'un autre côté, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) déclare que dans la région Asie-Pacifique, du fait de la solide présence de la Commission des forêts de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, les États membres ne considèrent pas que la CESAP puisse apporter beaucoup de valeur ajoutée en vue de soutenir les débats intergouvernementaux sur les questions forestières.

43. Certaines entités régionales et sous-régionales n'ont pas ou n'ont pas pu répondre entièrement à la section pertinente du questionnaire. Ainsi, FOREST EUROPE a déclaré que ce seraient les signataires de l'accord qui donneraient l'évaluation et les suggestions demandées, la Commission des forêts d'Afrique centrale n'a pas fait connaître ses vues sur un renforcement de la composante régionale ou sous-régionale d'un futur arrangement international sur les forêts, et la Commission du Pacifique Sud a déclaré qu'elle ne s'était pas encore accordée sur une position à prendre sur l'examen de ce futur arrangement. Les trois États

membres de l'Organisation de coopération économique qui ont répondu au questionnaire relatif aux entités régionales et sous-régionales, l'ont fait isolément, de sorte que leurs réponses sur ce point précis ne s'appliquent pas au présent rapport. Le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier n'a pas fait d'observations sur l'examen en soi, mais a déclaré qu'il n'y a pas de place tout indiquée dans l'actuel arrangement pour les pays à faible couvert forestier, qu'il fallait réviser l'arrangement pour tenir compte du potentiel, en matière d'initiatives et de projets, de plantation d'arbres et d'amélioration du couvert végétal dans ces pays.

44. Le Processus de Montréal a souligné que le rôle du suivi, de l'évaluation et de la publication de rapports devrait être amélioré; il a mentionné les résumés établis par les coprésidents des débats durant la première séance du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/5, annexe), et il a suggéré que l'adjonction d'une position de coordination sur le suivi, l'évaluation et la publication de rapports au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts devrait être envisagée. L'ASEAN a également mentionné le secrétariat du Forum dans sa réponse et suggéré que sa structure devrait être améliorée, notamment en incluant une mention des ressources humaines et financières de façon que le rôle et les fonctions du secrétariat du Forum puissent être élargis, en particulier dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015.

45. L'Organisation du Traité de coopération amazonienne mentionne également les débats du Groupe d'experts et approuve plusieurs des points soulevés durant la première réunion, notamment la nécessité de clarifier les fonctions des processus régionaux et d'examiner la possibilité de dépasser la dimension régionale habituelle afin de coopérer avec d'autres organisations à des actions régionales et sous-régionales. De plus, les entités régionales devraient intégrer dans leur programme de travail les résolutions et les décisions du Forum et les classer par ordre de priorité; le Forum devrait organiser des « journées régionales » pour faire connaître les points de vue des différentes régions et aussi les succès obtenus par elles; il faudrait imaginer des instruments de communication régionaux s'appuyant sur l'Internet; et il faudrait organiser des réunions régionales les années où le Forum ne tient pas de session, en coordination avec les organisations régionales. Pour ce qui est de la coopération avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne a lancé des initiatives avec plusieurs de ses membres, mais aucun d'eux n'entreprend des travaux qui soutiennent le Forum; à l'avenir un tel lien entre l'Organisation du Traité et le Partenariat devrait être clarifié.

46. La CEA déclare que l'atout de l'arrangement international sur les forêts est d'accroître sa reconnaissance par les parties, étant donné que l'arrangement stimule une action internationale de préservation des forêts; en revanche, sa principale faiblesse est qu'il ne constitue pas un instrument juridiquement contraignant. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) croit aussi que l'arrangement devrait être juridiquement contraignant afin que ses décisions puissent être appliquées; de plus, il devrait exister un mécanisme de financement pour faciliter l'application du principe de gestion durable des forêts. Étant donné que le secrétariat de la SADC n'a qu'un statut d'observateur auprès du Forum, ses vues ne sont pas prises en compte; à l'avenir, la Communauté devrait être reconnue comme membre à part entière du Forum.

47. Le Centre régional de formation forestière communautaire de la région de l'Asie et du Pacifique voit dans le caractère juridiquement non contraignant de l'arrangement international sur les forêts une faiblesse; de plus, ce centre souligne la nécessité d'établir des liens intersectoriels, car bien souvent les problèmes profonds relatifs aux forêts résident bien en dehors des forêts. Le Centre de formation propose que pour améliorer l'efficacité de l'arrangement, des liens soient noués avec les différentes parties prenantes; la société civile devrait également participer plus activement aux travaux et coordonner plus souvent et plus solidement son action avec les autres efforts régionaux. En outre, l'ASEAN mentionne que pour que le futur arrangement fonctionne mieux, il devrait nouer des liens stratégiques avec les acteurs des secteurs non forestiers tels que l'industrie, les industries extractives, l'agriculture, le secteur des travaux publics et les établissements humains. Le Forum forestier africain note expressément l'absence de scientifiques dans l'actuel arrangement international sur les forêts. À l'avenir, celui-ci et les activités qui y sont liées auront un impact d'autant plus grand qu'ils s'appuieront sur une contribution technique reliant la science au développement, offriront une base permettant un débat plus technique sur les questions et permettront une plus grande participation des institutions scientifiques, de la société civile et du secteur privé.

48. Enfin, le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts suggère d'organiser périodiquement des réunions régionales pour faire le bilan des besoins régionaux, examiner les progrès en cours, étudier les problèmes communs et repérer les priorités régionales, qui doivent être compatibles avec le futur arrangement international sur les forêts. De plus, les entités régionales et sous-régionales pourraient organiser des ateliers de formation pour aider à appliquer l'arrangement.

V. Initiatives à l'appui des travaux du Forum

A. Soutien des États membres

49. Au fil des ans, les États membres ont donné leur appui aux travaux du Forum de plusieurs façons, notamment en organisant des activités visant à faire mieux comprendre parmi les acteurs les problèmes traités dans le programme de travail du Forum. Ces activités sont connues comme des initiatives parrainées par les pays.

50. Entre la dixième et la onzième session du Forum, deux initiatives parrainées par les pays ont été organisées à l'appui de ses travaux. La première, intitulée « Atelier sur l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 », a été organisée du 29 au 31 octobre 2014 à Beijing. Organisée et patronnée par le Gouvernement chinois, la réunion avait pour autres parrains les gouvernements allemand, autrichien, canadien, des États-Unis, finlandais et suisse. La réunion a examiné diverses possibilités concernant le renforcement de l'arrangement (voir E/CN.18/2015/11). Les contributions financières de ces pays à la manifestation se sont élevées à 315 459 dollars et se répartissent comme suit : Chine : 133 370 dollars, Allemagne : 55 500 dollars, Autriche et Canada : 40 000 dollars chacun, Suisse : 22 289 dollars, Finlande : 20 000 dollars, États-Unis : 4 300 dollars.

51. Une seconde initiative parrainée par les pays sur la gestion des paysages forestiers, sur les enseignements dégagés de dix années d'expérience et la voie à

suivre après 2015, a été organisée par le Gouvernement suisse avec le concours des gouvernements indonésien, mexicain, sud-africain et ukrainien. Elle a eu lieu à Interlaken (Suisse) du 3 au 6 février 2015. Les participants ont fait le bilan des diverses manifestations régionales qui examinent la gestion des forêts au cours des 10 dernières années, ils se sont demandé comment la gouvernance forestière pourrait être mise en bonne place dans un arrangement international sur les forêts qui serait renforcé. Le Gouvernement suisse a fourni 470 000 dollars pour l'organisation de cette manifestation.

52. Les États membres ont également contribué aux travaux du Forum en finançant des projets qui cherchent à traiter divers aspects du mandat du Forum, notamment l'examen de l'arrangement international sur les forêts. À ce sujet, les pays suivants ont apporté une contribution financière aux travaux du Forum : Allemagne, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni et Turquie.

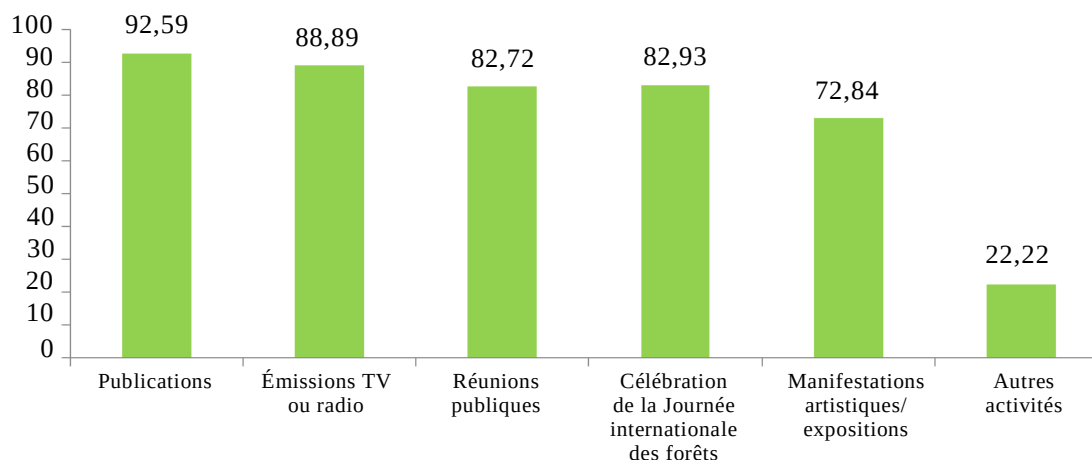
B. Soutien des grands groupes

53. Une information sur les contributions des grands groupes aux travaux du Forum et aussi au sujet de l'examen de l'arrangement international sur les forêts est consignée dans le document du secrétariat sur le dialogue multi-acteurs (E/CN.18/2015/6) et dans le document soumis par les grands groupes (E/CN.18/2015/6 Add. 1). Pour contribuer aux travaux de la onzième session du Forum, les parties prenantes organisent une initiative parrainée par les grands groupes à Katmandou du 2 au 6 mars 2015 sur la conception des vecteurs nécessaires pour sécuriser les moyens d'application d'une gestion forestière durable. Cette initiative sera accueillie par le Gouvernement népalais et financée par le Gouvernement allemand, qui a fourni 675 460 dollars pour son organisation et pour la réunion de planification du Partenariat des grands groupes sur les forêts.

VI. Amélioration de la coordination des communications sur les forêts et célébration de la Journée internationale des forêts

54. Dans leurs rapports nationaux à la onzième session, 81 pays ont signalé l'organisation de diverses activités de communication – colloques et concours, journées sur le terrain, films sur les forêts – activités ayant pour but d'encourager une prise de conscience des importants avantages de l'existence de forêts.

Figure I
Proportion des pays ayant organisé des activités visant à sensibiliser l'opinion



55. Soixante-quinze pays ont publié des matériaux promotionnels sur les forêts : feuillets d'information, brochures, posters. Dans son huitième inventaire national des forêts, la Chine met en avant le rôle que joue la forêt dans le développement socioéconomique, dans la préservation de la sécurité écologique et dans le traitement des problèmes du changement climatique. La Guinée a cherché à sensibiliser l'opinion par des feuillets d'information dans les langues nationales, l'Indonésie a produit des posters et des brochures pour engager les enfants des écoles à agir, le Guatemala et la Malaisie ont mis en avant la nécessité de protéger les forêts de palétuviers et de former des forestiers, et la Nouvelle-Zélande et le Samoa ont publié des manuels de la gestion durable des forêts; le Portugal a lancé une campagne nationale pour illustrer l'importance socioéconomique des forêts dans l'économie nationale.

56. Soixante-douze pays ont signalé avoir organisé des campagnes radiophoniques ou télévisées pour promouvoir une bonne gestion des forêts; c'est le cas des pays et provinces suivants : Azerbaïdjan, Bélarus, Botswana, plusieurs provinces du Canada, Costa Rica, Chypre, République dominicaine, Guatemala, Iran (République islamique d'), Jordanie, Libéria, Malaisie, Myanmar, Niger, Pakistan, Panama et Saint-Vincent-et les Grenadines. La République du Congo, la Grenade et la Lituanie ont lancé des campagnes radiophoniques sur la gestion durable des forêts. La Chine s'est attachée à faire connaître les résultats obtenus grâce à la création de forêts barrières de protection, alors que le Yémen organise chaque semaine des émissions radio et télévisées consacrées à l'importance du reboisement et de la préservation des forêts et des sols. L'État plurinational de Bolivie encourage une prise de conscience des avantages de la forêt par des publicités à la télévision. Le Japon a diffusé des émissions télévisées et radiophoniques et il encourage le secteur privé à produire des romans et des films relatifs à la forêt. Les États-Unis ont produit différents matériaux, notamment des documentaires, des annonces d'intérêt public et des instruments de partage des données; ils ont encouragé la coopération internationale avec le Groupe de travail sur les critères et les indicateurs pour la conservation et la gestion durable des forêts boréales et tempérées pour les pays non européens. Ils ont également réalisé 45 vidéos illustrant les projets forestiers à

l'intention du Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et lancé une nouvelle campagne de publicité sur la prévention des feux de forêt. L'État de Palestine a produit un film sur la remise en état de la végétation dégradée dans les zones arides.

57. Cinquante-neuf pays ont organisé des expositions et des manifestations artistiques, notamment les États-Unis, la France, la Lituanie, Madagascar et Maurice; une exposition de photographies au Mexique, un festival de films en Albanie et au Nigéria, des représentations théâtrales en République du Congo et un musée en plein air sur la foresterie créé en Slovaquie; des expositions itinérantes ont eu lieu en Inde et au Luxembourg.

58. Soixante-sept pays, dont l'Afghanistan, l'Angola, le Canada, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Russie ont signalé des manifestations ayant pour but de faire largement connaître les avantages importants des forêts. Le rapport du Gouvernement finlandais sur la politique forestière en 2050 a été préparé collectivement au moyen de réunions régionales, et une large participation du public grâce à un portail en ligne. Des débats, des séminaires et des conférences sur l'évolution des forêts et sur la recherche scientifique dans le secteur forestier ont été organisés en Malaisie, au Niger, en Roumanie et en Slovaquie; des foires commerciales annuelles ont eu lieu au Canada, au Kenya et en Tanzanie.

59. Dix-huit pays ont signalé avoir organisé d'autres activités pour faire participer le public, notamment des plantations collectives d'arbres à l'échelle nationale au Botswana, au Canada, en Chine, en Jamaïque, au Japon, au Kenya et au Libéria; des campagnes de reboisement ont eu lieu à Madagascar, en Malaisie, en Mauritanie, au Myanmar, au Niger, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie.

60. Plusieurs pays ont créé des prix d'excellence dans le domaine de la foresterie. L'Autriche décerne le prix de l'Ambassadeur des forêts lors de la Semaine autrichienne des forêts. De même, le Brésil a créé un Prix de l'économie forestière et des marchés forestiers qui est décerné le 21 mars – Journée internationale des forêts – pour encourager la gestion viable des forêts au Brésil. Le Kenya décerne des prix sur les démarches intégrées et viables de protection des moyens d'existence par la remise en état des écosystèmes. Le Mexique décerne le Prix du mérite forestier; en 2011, le Portugal a lancé le Prix de l'architecture en bois pour encourager le secteur forestier. Le Samoa privilégie l'innovation pour l'avenir dans un exercice de modélisation participative en trois dimensions.

1. La Journée internationale des forêts

61. En 2014, la Journée internationale des forêts a été célébrée dans le monde, notamment au Brésil, en Bosnie-Herzégovine, en Éthiopie, au Kirghizistan et au Viet Nam. Pour faciliter la mobilisation, la plupart des pays ont organisé des partenariats avec des ONG, des instituts de recherche, des entités des Nations Unies, le secteur privé et les acteurs du développement. Des responsables des Nations Unies ont engagé les pays à accroître les ressources consacrées aux forêts. Les populations locales et les organisations de la société civile, avec l'aide d'entités des Nations Unies, ont mené une action de mobilisation dans des campagnes mettant en avant la nécessité d'investir dans les forêts et dans la production de données forestières en raison de ses liens avec la gestion des effets du changement climatique.

62. Comme le montre la carte ci-dessous (figure II), 68 pays ont indiqué avoir organisé des activités pour célébrer la Journée internationale des forêts en 2014. Les pays à faible couverture forestière comme l'Arménie, l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, les Comores, le Kenya, la Mauritanie, le Nigéria, le Pakistan et le Yémen ont également célébré la Journée internationale des forêts. Outre les rapports nationaux, les neuf pays suivants ont publié des rapports portant sur la célébration de la Journée internationale en 2014 : l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'État de Palestine, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kenya, Madagascar et le Portugal.

Figure II

Pays et zones qui ont célébré la Journée internationale des forêts en 2014



63. En Argentine, au Kenya, à Madagascar, au Portugal, au Zimbabwe et dans l'État de Palestine, le chef de l'État ou un ministre a participé à des cérémonies officielles pour célébrer la Journée internationale des forêts. Cette action de mobilisation a regroupé tout un ensemble d'activités, telles que la plantation d'arbres d'espèces endémiques par les enfants des écoles et des responsables en Chine, à la Grenade, en Inde, en Indonésie, en Lituanie, à Madagascar, au Nigéria, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Portugal, au Royaume-Uni, au Samoa, en Serbie, en Ukraine et dans l'État de Palestine.

64. Pour célébrer la Journée internationale des forêts, la République dominicaine a rappelé la contribution des biens et des services fournis par les forêts pour le bien-être de la société. Les États-Unis ont mis en évidence l'importance des forêts pour tous les habitants, tandis que le Népal a célébré l'action menée pour préserver et gérer les forêts au niveau local; la Jamaïque a mené une action de prise de

conscience du rôle de la population locale dans la protection et la gestion durable des forêts. Le Zimbabwe a orienté la célébration de la Journée sur la protection des forêts pour l'amélioration des moyens d'existence et les autorités ont encouragé le partage de connaissances sur la gestion communautaire des forêts et les petites et moyennes entreprises forestières. L'État de Palestine a souligné les aspects socioéconomiques des forêts et encouragé des activités de reboisement. Madagascar a rappelé l'importance des nombreuses fonctions que remplissent les écosystèmes forestiers par des campagnes d'opinion menées à la télévision et à la radio.

65. Pour améliorer la prise de conscience par la population locale et encourager une gestion durable des forêts, l'Indonésie a mené une campagne à la télévision et à la radio, organisé un concours de photographie sur Facebook et une exposition sur les forêts et le développement national, en assortissant cette action d'affiches et de banderoles pour promouvoir la Journée internationale. Le Samoa, pour marquer la Journée internationale, a réalisé des émissions radiophoniques et télévisées ainsi qu'un concours d'affiches et de chansons traditionnelles. L'Ukraine a organisé un concours de dessins et d'essais sur les forêts et la population à l'intention des élèves.

66. La République dominicaine, la Jamaïque, Madagascar et le Portugal ont organisé des débats, des séminaires et des conférences sur le secteur forestier, avec en outre des expositions de sculptures et de peintures. En dehors des expositions réalisées avec des organismes de défense de l'environnement et une campagne radiophonique, la Jamaïque a encouragé les élèves des écoles à exprimer leurs opinions sur les forêts dans un concours de poésie. La Suisse, avec la Commission économique pour l'Europe et la FAO, a organisé une exposition sous le titre « Les forêts pour la mode », avec des manifestations d'une journée portant sur les contributions de la gestion durable des forêts. Des artistes, des couturiers et des représentants du secteur de la mode, des secteurs privé, de l'entreprise et de la foresterie se sont réunis pour examiner le potentiel de production viable à terme de fibres à partir de l'exploitation de la forêt. Le Zimbabwe a organisé une exposition sur l'intérêt de l'exploitation des forêts pour la sécurité alimentaire.

67. Au Siège des Nations Unies, à New York, le secrétariat du Forum a organisé un ensemble d'activités comportant une série d'une semaine de projection de films, une exposition de deux semaines de photographies couronnées par des prix et de dessins d'enfants, ainsi qu'une manifestation spéciale, le 21 mars, pour rappeler que les femmes sont d'importants agents de changement au regard de la gestion des forêts et du développement durable. Cette manifestation spéciale a comporté une table ronde où se sont exprimés des spécialistes et une projection de brefs films ayant gagné un prix. Cette manifestation a réuni des représentants de plus de 100 États Membres, des ONG et des experts, alors que la télévision en ligne des Nations Unies a projeté un webcast à l'intention d'un auditoire mondial de plus 5 000 spectateurs.

68. Dans leur déclaration lors de la manifestation spéciale, des membres du groupe des 11 pays forestiers – le Brésil, la Finlande, le Gabon, l'Indonésie, le Pérou, le Suriname et la Turquie – ont demandé l'inclusion de la thématique de la forêt dans le programme de développement pour l'après-2015. Ces pays ont noté que le futur programme pour le développement devait garantir l'engagement actif des femmes dans la planification, les décisions et la gestion des ressources forestières par un appui plus résolu au financement, à la création de capacités et au développement et

au transfert de technologie visant la gestion durable des forêts. La Fédération de Russie a souligné que les forêts devraient trouver une place adéquate dans le programme de développement pour l'après-2015 et a donné son appui à une coopération multilatérale pour la gestion durable des forêts, en rappelant que l'arrangement international sur les forêts était l'occasion de renforcer encore le Forum en tant qu'instance centrale de dialogue multilatéral sur la question. L'Argentine a souligné l'importance des forêts non seulement parce qu'elles fournissent d'importantes fonctions écosystémiques, mais aussi comme source de vie et de culture pour les populations locales et les peuples autochtones. Elle a noté que les forêts pouvaient jouer un rôle important dans les mécanismes d'application du cadre d'action pour l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ceux-ci en faveur des pays en développement. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a souligné que la diffusion d'informations sur les ressources forestières était un facteur essentiel de la lutte contre le déboisement illégal et la dégradation des forêts.

69. Pour donner une ampleur plus grande encore à la célébration de la Journée internationale, une campagne de 21 jours a été lancée dans les médias sociaux sous le titre « My Forest, Our Future » par le secrétariat du Forum en partenariat avec le Service de la gestion des communications et de l'information du Département des affaires économiques et sociales, avec le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU. Cette campagne met en évidence les liens intimes et personnels de chaque individu avec les forêts. Ayant un contenu visuel très poussé, cette campagne comporte la projection de films primés sur les forêts, des travaux infographiques et des affiches prêtes à imprimer sur les forêts, et elle vise un public très divers. Cette campagne a atteint plus de 2,3 millions de comptes Twitter, avec plus de 7 millions d'impressions le 21 mars 2014.

VII. Conclusions et voie à suivre

70. L'arrangement international sur les forêts est en place depuis 2000. Le présent rapport montre comment le Forum et son secrétariat ont relevé le niveau de la coopération avec les parties prenantes les plus diverses. Les propositions actuelles relatives aux objectifs du développement durable mettent en avant le rôle que les forêts et leur gestion durable continueront à jouer dans le programme de développement pour l'après-2015. Avec l'examen en cours de l'efficacité de l'arrangement, cela témoigne d'une coopération accrue avec des acteurs très divers à l'avenir.

71. Des entités régionales et sous-régionales ont apporté leur contribution aux travaux de la onzième session du Forum et elles réaffirment le rôle important qu'elles peuvent jouer, leur engagement d'appliquer l'instrument non juridiquement contraignant à tous les types de forêts et d'aider à réaliser les quatre objectifs d'ensemble sur les forêts ainsi que les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les OMD. Et surtout, les contributions de ces entités donnent une vision claire de l'avenir dans leurs perspectives propres.

72. Le large éventail d'activités menées sur la coordination des communications montre qu'il est important de sensibiliser le public et les politiques au moyen de données et d'informations, d'une coopération intersectorielle et d'une communication ciblée. La prise de conscience de l'importance de tous les types de forêts et des arbres en dehors des forêts est un élément essentiel de l'effort mené pour améliorer dans la pratique la gestion durable des forêts, et aussi un élément important de l'intégration des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015.

73. Sur la base des débats qui ont eu lieu lors de la première et de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts et l'évaluation indépendante de l'arrangement⁷, on a repéré divers moyens de renforcer la collaboration régionale et d'améliorer la participation des organisations et processus régionaux et sous-régionaux au futur arrangement international sur les forêts.

74. Les recommandations et les points importants à définir sur ces questions sont consignés dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de l'examen de toutes les options futures possibles (E/CN.18/2015/2).

⁷ Le rapport sur l'évaluation est disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/pdf/iaf/IAF-Assessment%20Report-Final-12%20Sep-2014.pdf.

Annexe

Entités régionales et sous-régionales qui ont apporté une contribution aux travaux de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Les entités régionales et sous-régionales ayant apporté une contribution aux travaux de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts sont les suivantes :

- Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
 - Centre régional Asie-Pacifique de formation forestière communautaire;
 - Commission des forêts d'Afrique centrale;
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;
 - Commission économique pour l'Europe;
 - Communauté d'Afrique de l'Est;
 - Communauté de développement de l'Afrique australe;
 - Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (FOREST EUROPE);
 - Forum forestier africain;
 - Groupe de travail sur les critères et indicateurs pour la conservation et la gestion durable des forêts boréales et tempérées (Processus de Montréal);
 - Organisation du Traité de coopération amazonienne;
 - Organisation de coopération économique;
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
 - Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts;
 - Secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière;
 - Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.
-